

Séance de l'assemblée délibérante du 15 mars 2023

Délibération n°4/2023

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 8 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h, le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
à pascal Bruhat)
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES (pouvoir

Amalia QUINTON
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :

Karine SOLOIS
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Fanny BLANC

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1		7	7	0	0

Objet : FINANCES – REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée que des factures d'investissement sont à régler sur le budget du SEAT, en particulier une partie des travaux du plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier de 2022 pour un montant restant qui s'élève à 18 500€ à l'opération 111 « contrat territorial ».

Monsieur le Vice-Président indique qu'il existe des restes à réaliser aux différentes opérations d'investissement correspondantes et que, afin de procéder au mandatement de ces factures avant le vote du budget 2023, il y a lieu d'autoriser le Président à engager ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022.

Pour mémoire, le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget SEAT de l'exercice 2022 équivaut à :

Montant d'Investissement 2022 prévu (hors emprunts et comptes 001 020 1341 et 192) x 25 % 240 949€ * 25% = 60 237,25€

Le Comité Syndical,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Autorise le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement, celles-ci ne dépassant pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier, le jour, mois, an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
M. Le Vice-Président
Pascal BRUHAT

